



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2023

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-----------------------------------|----------|---------|
| 19 | 13 | 15 |

Objet :

Tarif de location de salle - partenariat Fédération sport pour tous

L'an deux mille vingt-trois, et le lundi trente octobre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 24 octobre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents excusés : Carole GALINY, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absents représentés : N'Fissa BENSAID (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Pierre De QUEYLARD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la fédération « sport pour tous » propose d'organiser une formation sur la commune permettant d'obtenir un certificat de qualification professionnelle dans le domaine du sport. Ce certificat vise à reconnaître les compétences professionnelles acquises par le candidat au cours de sa formation ou de son expérience professionnelle.

Cette formation calibrée pour une vingtaine d'animateurs comprend 37 journées et s'organise de décembre 2023 à juin 2024.

La fédération « sport pour tous » sollicite donc le partenariat de la commune pour déployer son programme de formation sur Remoulins.

S'agissant d'une opportunité de créer du dynamisme et de l'économie, il peut être proposé une location de salle à tarif préférentiel.

Compte-tenu de la régularité de l'action et de la disponibilité des salles aux dates demandées d'une part, et d'autre part, de l'engagement de la fédération à développer des actions sur la commune et de leur budget disponible de 3 500€, un tarif journalier de 94,60€ peut être envisagé.

Pour rappel le tarif journalier applicable est habituellement de 150€ pour les locations ponctuelles.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer une tarification exceptionnelle pour la location d'une salle communale à hauteur de 94.60€ / jour pour 37 journées de formation maximum.

Le secrétaire de séance,
Pierre DE QUEYLARD

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

